



## PADEL – Règlement d'utilisation (26/10/2022)

**Toute personne utilisant le terrain de Padel accepte de se conformer au règlement suivant et ce sans réserve.**

### Art 1 : Accès au terrain



- 1.1 Il est interdit d'accéder au terrain lorsque les portes sont verrouillées.
- 1.2 Il est interdit de fumer sur le terrain ou aux abords.

### Art 2 : Réservation

2.1 L'utilisation du terrain de padel n'est possible qu'après réservation et paiement

immédiat sur la plateforme  Tarif 24 €/heure (dès le 25 novembre).

1 seul joueur doit réserver le terrain (Création d'un compte sur le site du TCBP, [www.boisduprince.be](http://www.boisduprince.be) -> myTCBP) ensuite téléchargez l' APP mobile de votre

club  depuis  ou , Recherche club : TC Bois du Prince)

2.2 Aucune réservation ne sera possible au club house.

2.3 Le terrain de padel est accessible du lundi au dimanche de 8h00 à 22h00 (extinction des lumières à 22h), par créneau de 60min & 90min maximum par réservation.

Le TCBP se réserve le droit de modifier ces horaires ou d'annuler une réservation et ce sans préavis.

2.4 Toute annulation doit être faite par vos soins directement sur votre compte Nous ne prenons pas d'annulation par mail/téléphone.

2.5 Le remboursement d'une réservation suite à une annulation se fera exclusivement sur le portefeuille virtuel du membre. Aucun remboursement ne se fera en cash ou par virement.

### Art 3 : Responsabilités

Dans le créneau horaire d'occupation du terrain, tous les joueurs sont solidaires des dommages causés à l'infrastructure. Le TCBP se réserve le droit d'interdire d'accès tout joueur ayant un comportement violent ou inapproprié.

TC Bois du prince [www.boisduprince.be](http://www.boisduprince.be) 318 rue de Bomerée 6110 Montigny-le-tilleul



#### **Art 4 : Code vestimentaire**

4.1 Il est interdit de jouer « torse nu ».

4.2 Les joueurs porteront des chaussures de sport adaptés au terrain synthétique de Padel (identique aux terrains de tennis en terre battue) -> semelles lisses



4.3 Toute personne qui ne respecte pas le code vestimentaire peut être expulsée des terrains de Padel sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

#### **Art 5 : Assurance**

La pratique du Padel se fait à vos risques et périls. Le TCBP ne pourra être tenu responsable d'aucun accident.

#### **Art 6 : Ordre et propreté**

6.1 Les déchets sur ou autour du terrain seront évacués par les joueurs eux-mêmes.

6.2 Chaque joueur reste responsable de son propre sac de sport.

#### **Art 7: Comportement**

7.1 Tout joueur se conformera aux injonctions du comité du TCBP et/ou du personnel au bar.

7.2 En cas de violations répétées de ces règles, l'accès aux terrains de Padel sera refusé. Dans ce cas, aucun remboursement de la réservation ne pourra être exigé par les joueurs.

#### **Art 8: Parking**

8.1 Le TCBP décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans l'enceinte du parking.

8.2 Les vélos seront stationnés dans le parking ou le long des terrains couverts et non contre ou à proximité des terrains de Padel.

**TOUTE PERSONNE EFFECTUANT UNE RESERVATION S'ENGAGE  
A RESPECTER LE REGLEMENT PADEL**

TC Bois du prince [www.boisduprince.be](http://www.boisduprince.be) 318 rue de Bomerée 6110 Montigny-le-tilleul

